



Feuille de route pour les mobilités Canton – Ville de Genève

2025 - 2028

Signée entre

La République et canton de Genève (ci-après : le Canton)

Représenté par

Monsieur Pierre Maudet

Conseiller d'Etat en charge du Département de la santé et des mobilités (DSM)

D'une part

Et

La Ville de Genève (ci-après : la Ville)

Représentée par

Madame Marjorie de Chastonay

Conseillère administrative en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

D'autre part

Feuille de route pour les mobilités Canton-Ville de Genève 2025-2028

Le Canton de Genève et la Ville de Genève œuvrent de manière partenariale à développer et à gérer les mobilités au service de la population, de l'économie locale et de l'environnement. Les deux autorités mettent en place une feuille de route regroupant les principes et actions majeurs. L'objectif consiste à faire en sorte que les usagers aient la capacité de se déplacer dans les meilleures conditions possibles dans le but de décarboner la mobilité et la rendre plus active.

Mobilités actives

Vision : Développer le réseau des mobilités actives pour faciliter et sécuriser les déplacements des cycles et piétons

Axe 1 : Développer une stratégie et un plan d'actions pour les piétons et l'accessibilité universelle

- Faire aboutir, pour mi-2028, le nouveau Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de la Ville de Genève (mesure M1 du Plan directeur communal) en lien avec l'élaboration du Plan piéton cantonal qui sera inclus dans le Plan directeur cantonal et fondé sur les axes principaux de cheminements, et définir un plan d'actions devant, en particulier, identifier les améliorations souhaitées des itinéraires permettant de favoriser la marche, notamment entre les différents pôles de transports et mettre en œuvre le contre-projet à l'initiative 192 « Pour un canton qui marche ».
- Aménager, si besoin par étapes et sous la forme de tests, avant fin 2028, au minimum, deux magistrales piétonnes sécurisées, balisées et continues. On entend par magistrales piétonnes l'amélioration des espaces piétons, des zones à priorité piétonne et l'amélioration des traversées piétonnes aux feux. Les magistrales piétonnes envisagées sont :

- l'axe « Cornavin - Bel-Air - Rive - gare des Eaux-Vives » ;
- l'axe « aéroport – Lac » (cheminement des parcs, Pâquis).

Pour ces deux axes, s'accorder, avant fin 2026, sur les itinéraires précis et les aménagements à réaliser sur le territoire de la Ville de Genève. Pour l'axe « Cornavin – gare des Eaux Vives », s'accorder avant fin 2025, dans l'objectif d'une mise en œuvre à l'essai, dès le printemps 2026 des aménagements entre la gare des Eaux-Vives et Rive, notamment au niveau de la rue de la Terrassière.

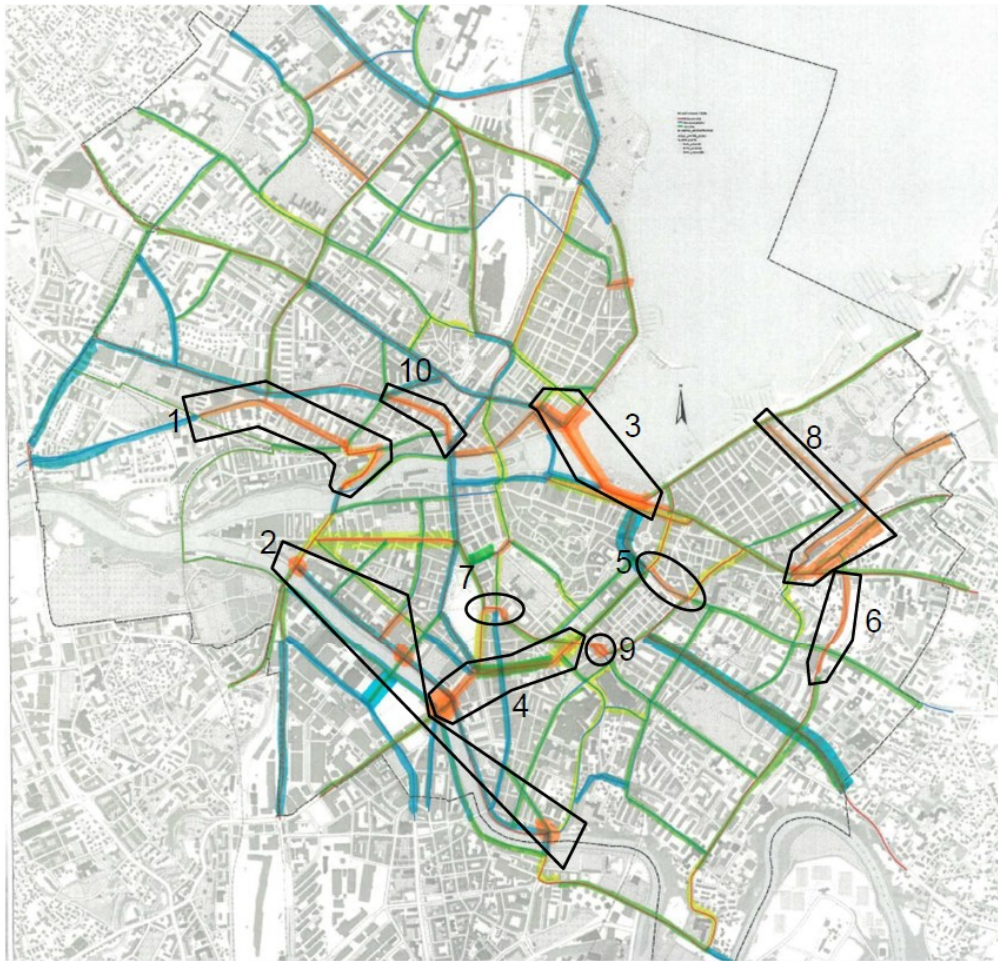
- Piétoniser de nouveaux secteurs :
 - Secteur de Rive : Finaliser, pour mi-2026, les études permettant le maintien du marché de Rive sur le bas du boulevard Helvétique par des mesures d'accompagnement nécessaires sur un périmètre élargi afin de gérer la problématique de gestion du trafic de manière satisfaisante, y compris lors des périodes de marché, en vue d'un début de travaux à l'horizon début 2027.
 - Vieille Ville : Mettre en œuvre, dès que possible, les arrêtés de circulation nouvellement entrés en force (modification des horaires et déplacement des bornes). Après analyse et bilan des nouveaux fonctionnements, sortir le trafic (hors résidents

et professionnels) par étapes au sein de la Vieille Ville en agissant notamment sur le stationnement et en engageant les études d'aménagement de façade à façade.

- Sécurisation à proximité des écoles (avenue Blanc, rue des Plantaporrêts, rue Necker rue Micheli-du-Crest) : Étudier et réaliser la piétonisation ou des aménagements conviviaux et sécurisés.
- Rue de la Rôtisserie : Réaliser les études d'avant-projet et projet de façon à déposer une demande de crédit et une autorisation de construire fin 2026.
- Rues en transitions (rue du Port, rue du Prince, rue de la Tour-Maîtresse) : Débuter les études immédiatement après le vote du Conseil municipal soit à l'été 2026 en vue de déposer une demande de crédit et une autorisation de construire pour l'été 2027.
- Rues-Basses (périmètre de l'IN-7 « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé ») : Aboutir à l'analyse des mobilités notamment en termes de livraisons et logistique au sens large sur le périmètre défini par l'IN-7, convenir de propositions d'amélioration des modes de déplacements actifs et de gestion de la logistique pour fin 2027 et engager pour 2028 a minima des aménagements de mise à l'essai.
- Square Pradier : Finaliser les études de piétonisation et d'aménagement qualitatif du square pour fin 2026 en vue de travaux à partir de 2027.

Axe 2 : Développer les réseaux cyclistes en améliorant la différenciation entre axes vélos apaisés (voies vertes) et voies rapides (axes forts), notamment en s'appuyant sur la loi sur les voies cyclables.

- Finaliser, d'ici fin 2026, la définition des réseaux pour les déplacements du quotidien et du loisir en Ville de Genève en coordination avec la planification cantonale et dans la démarche du Plan directeur cantonal.
- Étudier et engager la réalisation de l'axe fort cantonal « Versoix – Genève » sur le territoire de la Ville, jusqu'au U-cyclable, en coordination avec la section cantonale dans l'objectif de démarrer des travaux en 2028. S'accorder pour début 2026 sur la section place Albert-Thomas – Perle du Lac.
- Étudier et engager la réalisation de l'axe fort cantonal « Meyrin – Genève » sur le territoire de la Ville, jusqu'au projet d'espace public de Cornavin, en coordination avec la section cantonale, dans l'objectif de démarrer des travaux en 2028.
- Mettre en place un comité technique entre début 2026 et mi-2027, Ville, Canton, en associant Provelo et le TCS, sur les mobilités actives, visant à travailler sur les continuités entre les axes forts vélos identifiées comme prioritaires dans la carte ci-après afin de sécuriser les axes vélos et solutionner les points noirs (carrefours dangereux), tout particulièrement en lien avec le U-lacustre, dans le but de s'accorder sur les projets à réaliser à partir de mi-2027.



■ : à améliorer

■ : réalisé

■ : projet en cours

■ : aménagement perfectible

1 Liaison cyclable Charmilles–Rhône

2 Amélioration cyclable carrefours rive droite Arve

3 Finalisation U-Lacustre

4 Liaison cyclable Acacias – Helvétique

5 Liaison cyclable Florissant – Vieux-Collège (Ferdinand-Hodler)

6 Liaison cyclable chemin Rieu – avenue de l’Amandolier

7 Liaison cyclable Philosophes–plaine de Plainpalais

8 Connexion U-Lacustre–gare des Eaux-Vives–voie verte (Alice-et-William-Favre)

9 Réaménagement place Claparède

10 Liaison Lyon–pont de la Coulouvrenière (Voltaire – Fazy)

- Sur la base des observations qui pourront être réalisées après la mise en service du projet de piétonisation de Rive si nécessaire, s'accorder sur un aménagement « fonctionnel » (marquages et travaux d'aménagement restreints), sous forme de tests, pour l'axe vélos « Uni Mail – Rade » selon l'axe « avenue du Mail, boulevard du Pont-d'Arve, boulevard de la Tour, boulevard Helvétique ».
- Voie verte Bernex - Genève : La voie verte Bernex Genève doit venir se connecter à la voie verte d'agglomération à travers le Bois de la Bâtie. La Ville déposera une demande de crédit de travaux d'ici fin 2025 pour envisager un démarrage en 2026. La Ville poursuivra les études pour définir la continuité au cœur du Bois de la Bâtie en tenant compte des enjeux liés au dénivelé important et aux arbres.

- Voie Verte Hans-Wilsdorf - viaduc de la Jonction : Achever les études et s'accorder pour mi-2026 sur les aménagements et le régime de circulation afin de déposer la requête en autorisation de construire et la demande de crédit de travaux pour fin 2026.
- Étudier et traiter les points problématiques cyclables et piétons remontés avec les associations de mobilités ainsi que la mise aux normes des trottoirs traversants.
- Passerelle du Bout-du-Monde : Construire, en vue d'une mise en service fin 2029, la passerelle piétonne au-dessus de l'Arve en aval du pont de Vessy avec le réaménagement des trottoirs du pont actuel en pistes cyclables pour offrir un itinéraire direct, attractif et sécurisé pour les déplacements cyclistes.
- Projet de vélos en libre-service franco-valdo-genevois : S'engager activement dans la mise en œuvre d'une nouvelle concession de vélo en libre-service (VLS) à l'échéance du VLS genevois actuel à mi 2027 à l'échelle transfrontalière.

Axe 3 : Réaliser des actions de sensibilisation et de promotion pour tous les modes, notamment en lien avec la santé et la réduction des nuisances.

- Déterminer au cours du premier semestre 2026 des actions de communication, de sensibilisation, de promotion des mobilités actives et d'encouragement au report modal vers les mobilités actives.
- Préparer et participer conjointement à l'évènement Velocity prévu en 2028.

Axe 4 : Développer des hubs de mobilité multimodaux

- Réaliser, dans la mesure du possible avant fin 2026, les hubs de mobilité sur la ville de Genève (vélo-stations, stationnements vélos, mobilité partagée au niveau des pôles d'échange). Préalablement, signer avec les TPG les conventions nécessaires pour l'occupation du domaine public :
 - Cornavin,
 - Place de Neuve,
 - Bel-Air,
 - Champel,
 - Gare des Eaux-Vives.

Réseau routier

Vision : Aménager un réseau routier apaisé et sécurisé en ville en canalisant, sur les axes de la ceinture urbaine, le trafic automobile qui transite à travers le centre-ville

Axe 1 : Réaménager les principaux axes

- Afin de disposer d'une vision globale, cohérente entre tous les projets majeurs actuels ou futurs à l'horizon 2040, et concertée pour disposer du même référentiel vis-à-vis de tous les partenaires, s'accorder pour mi-2026 au plus tard sur les charges de trafic à considérer aux horizons 2030 et 2040. Définir pour cette même échéance les mesures d'accompagnement et de réduction ou report du trafic (report modal et spatial) progressives à mettre en place conformément aux charges aux deux horizons temporels identifiés, en privilégiant les transports publics, la mobilité douce, le transport professionnel et en maîtrisant la fluidité du trafic individuel motorisé.
- Aménager les axes principaux en tenant compte de toutes les mobilités tout en renforçant la végétalisation et la biodiversité de la ville (mesure E1 et E2 du Plan directeur communal) et en favorisant l'infiltration des eaux dans les sols et la gestion intégrée des eaux pluviales, notamment par la contribution active à la mise en œuvre de la loi « Climat urbain » pour la végétalisation et la mobilité douce sur les voiries des villes genevoises :
 - Regualifier le secteur de Cornavin (place de Cornavin, boulevard James-Fazy et rue des Terreaux-du-Temple) : Valider pour début 2026 les études dans l'objectif d'obtenir les autorisations de construire fin 2026 pour des travaux entre 2028 et 2030.
 - Regualifier la rue François-Dussaud : S'accorder, pour début 2026, sur le projet de réaménagement en vue de réaliser les travaux pour le tronçon Acacias – Boissonnas à partir de 2027 en coordination avec l'achèvement du PLQ Vernets.
 - Rue Hans-Wilsdorf : S'accorder sur l'aménagement et le régime de circulation, d'ici début 2026, pour tenir compte des besoins de sécurisation des piétons dans le cadre de l'implantation de l'Université de Genève envisagée pour 2028.
 - Regualifier la route de Florissant : Finaliser, pour début 2026, avec tous les partenaires le projet d'aménagement qui doit permettre d'améliorer les voies dédiées aux transports publics, de créer des pistes et bandes cyclables, d'améliorer l'accessibilité universelle et d'augmenter la canopée en vue du dépôt de l'autorisation de construire et du crédit de réalisation pour mi-2026.
 - Regualifier l'avenue du Mail : Viser à débloquer le dossier d'autorisation de construire, suite au jugement du TAPI, notamment par des mesures pour les transports professionnels.

- Requalifier la route des Jeunes Nord : Dans le cadre de la stratégie multimodale envisagée pour la route des Jeunes, s'accorder, avant fin 2028, sur un projet pour la route des Jeunes, en particulier pour les mobilités actives.

Axe 2 : Améliorer la ceinture urbaine dans le but de renforcer son attractivité pour favoriser la pacification de l'hyper-centre et des centres urbains tout en considérant le respect du cadre de vie environnant, en particulier vis-à-vis du bruit routier

- Réaménager le secteur Louis-Aubert – Amandolier : Réaménager l'avenue de l'Amandolier en vue d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics, le confort et la sécurité des cyclistes tout en garantissant la fonction de la ceinture urbaine. Valider d'ici fin 2025, dans l'objectif d'une mise en œuvre avant la fin des premiers travaux de construction, le plan de marquage qui permet l'élargissement de la voie descendante (route de Malagnou vers route de Chêne) et la création d'une bande cyclable de 1.80m environ dans le sens montant (route de Chêne vers route de Malagnou) en agissant sur le stationnement. S'accorder sur la seconde étape, en mobilisant les cessions au domaine public inscrites au PLQ et qui ont été réalisées, pour un projet permettant d'assurer la fluidité de la ceinture urbaine et la vitesse commerciale des transports publics (voie bus).
- En accompagnement des actions d'amélioration de la ceinture urbaine, définir conjointement, en vue de leur mise en œuvre, des mesures constructives, fonctionnelles, simples et rapides favorisant le report du trafic traversant le centre-ville sur la ceinture urbaine selon les objectifs de charges de trafic définis par le Canton à l'horizon 2030.
- Requalifier l'avenue de la Paix : S'accorder, d'ici début 2026, sur le projet dans le but de réaliser les travaux de requalification avant le début des travaux ferroviaires.
- Réaménager le carrefour du Bout-du-Monde : S'accorder, avant mi-2026, sur une variante d'avant-projet qui permettra de favoriser les transports collectifs (ligne urbaine Grands Esserts notamment) et de prioriser l'axe de la ceinture urbaine par rapport aux flux en provenance de Veyrier tout en assurant la sécurité des traversées piétonnes, ainsi que les aménagements cyclables, dans le but de réaliser les travaux d'aménagement à la route de Vessy entre le pont de Vessy et le pont du Val-d'Arve avant fin 2029.

Axe 3 : Modérer les vitesses pour lutter contre le bruit routier

- Canton et Ville sont dans l'attente des décisions judiciaires du Tribunal de 2^e instance concernant la stratégie vitesse. Ils soutiennent la mise en œuvre du compromis qui prévoit notamment la mise à 30km/h de la zone I LMCE, la Ville gardant une vision à terme de la généralisation du 30 km/h sur tout le territoire communal.
- Développer l'usage des radars anti-bruit en poursuivant les discussions avec la Confédération sur la légalisation du dispositif.

Axe 4 : Accélérer la pacification des quartiers et redonner les rues non structurantes aux usages des habitants

- Quartier de la Concorde – U-Turn : Finaliser le schéma d'accessibilité du quartier en s'accordant avec la Ville de Vernier et mettre en œuvre le schéma retenu en réalisant, de façon coordonnée entre Ville et Canton, les adaptations majeures du réseau structurant, préalables à la pacification comme le U-Turn situé sur l'avenue d'Aire dont les travaux doivent être réalisés dès 2026 en étroite coordination avec les travaux du Canton de requalification de l'avenue de l'Ain qui sont en cours.
- Quartier des Pâquis : Améliorer la pacification du quartier en modifiant certains sens de circulation pour supprimer le trafic de transit, notamment sur la rue Jean-Charles-Amat dès que les résultats du test démarré à l'automne 2025 seront connus. Veiller à ce que la progression des transports collectifs, tram 15 compris, ne soit pas péjorée.
- Quartier de Saint-Gervais : S'accorder sur de nouvelles améliorations en faveur des mobilités actives et des aménagements de modération pour la circulation du trafic individuel motorisé, notamment sur l'axe « rue des Etuves – rue du Cendrier » en profitant de la fin des travaux de bâtiment sur la rue du Cendrier pour engager une mise à l'essai et canaliser le stationnement des TIM en ouvrage plutôt qu'en voirie.
- Quartiers des Acacias, de Liotard et de Sécheron : Tester de nouveaux plans de circulation par des mesures pour répondre à des demandes d'associations d'habitants en s'appuyant sur les études réalisées par la Ville sur les voies du réseau non structurant.
- Quartier des Eaux-Vives : S'accorder puis réaliser, dès le printemps 2026, les mesures d'amélioration de la modération de trafic aux Eaux-Vives.

Axe 5 : Aménager des sites propres pour les transports collectifs et améliorer leur efficacité

- Réaliser les travaux du tram Nations – Grand-Saconnex (TNGS).
- Démarrer en 2028 les travaux de déplacement du tram de la rue des Terreaux-du-Temple sur le boulevard James-Fazy.
- Démarrer au plus vite les travaux d'aménagement de l'axe de bus à haut niveau de service (BHNS) Genève – Vernier – Zimeysaver sur le secteur situé sur la Ville de Genève, le cas échéant, en adaptant le projet dans le cadre du recours déposé.
- Terminer l'aménagement de l'axe BHNS Frontenex.

Stationnement

Vision : Gérer les places de stationnement en fonction des besoins des usagers principalement résidents, professionnels et à mobilité réduite et réduire les places à usage des voitures pendulaires en vue de favoriser le report modal vers les transports collectifs et les mobilités actives.

Axe 1 : Améliorer et étendre le stationnement pour les vélos, les deux-roues motorisés et les vélos spéciaux.

- D'ici fin 2025, après avoir procédé au recensement des places deux-roues existantes, analyser et prioriser les besoins en nouvelles places puis créer, par réaffectation de places existantes, particulièrement en zone II LMCE, 1'600 places mixtes sur le domaine public, progressivement, à raison d'un tiers par an entre 2026 et 2028. Ces nouvelles places seront principalement situées aux interfaces de transports publics, dans les établissements scolaires, les lieux d'achats, de loisirs, de culture et de sport, en ville comme en périphérie, sur des emplacements mixtes, soit sans attribution de places par signalisation verticale.
- Créer de nouvelles vélos-stations notamment à Cornavin (4'000 places en deux phases : 2030 pour la gare Sud et 2036/2038 pour la gare Nord) et dans les parkings existants gérés par la Fondation des parkings.
- Créer, progressivement de 2025 à 2028, 100 nouvelles places vélos-cargos sur le domaine public.
- Favoriser le développement de places deux-roues motorisés en ouvrage notamment pour les résidents et stationnements de longue durée.

Axe 2 : Créer des places de livraison supplémentaires et en améliorer le contrôle

- Créer progressivement après évaluation, de 2025 à 2028, 90 places de livraison en s'appuyant sur *l'Étude sur le remaillage des cases livraison en Ville de Genève, Carouge et Lancy – 2022*.
- En coordination avec la Fondation des parkings, avancer le début de l'heure du contrôle sur les cases de livraison à 7h00 au lieu de 8h00.

Axe 3 : Accompagner le processus de la compensation du stationnement

- Avec la Fondation des parkings, étudier, pour fin 2026, la possibilité d'ouvrir des parkings de la GIM au public (voitures, deux-roues motorisés, vélos) et mettre en œuvre l'ouverture des parkings identifiés pour fin 2028.

Axe 4 : Organiser une campagne de sensibilisation sur le stationnement des vélos et vélos-cargos

- Participer activement à la campagne d'enlèvement des vélos-épaves pilotée par l'Office cantonal des transports qui est envisagée en 2026.

- Développer, en vue d'un déploiement en 2027, une campagne de sensibilisation sur le stationnement des vélos et vélos-cargos en collaboration avec la Fondation des parkings.

Axe 5 : Augmenter l'offre et l'accessibilité des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

- Sur la base des études conduites par la Ville et les associations de défense des personnes à mobilité réduite, créer, progressivement de 2025 à 2028, les places supplémentaires PMR sur le domaine public communément définies, en particulier à proximité des équipements publics et pôles de santé.

Axe 6 : Faciliter l'implantation de places pour l'autopartage et les véhicules électriques

- Créer des places dans les parkings en ouvrage pour les véhicules en autopartage.
- Créer une place d'autopartage par quartier progressivement d'ici à 2028 sur le domaine public.
- Soutenir financièrement l'équipement électrique des places de parc dans les immeubles collectifs et les parkings communaux.
- Étudier avec la Fédération genevoise des taxis officiels (FGTO) en 2026 l'équipement des stations-taxis en bornes de recharge rapide, en vue d'une mise en œuvre avant fin 2028, en particulier à Cornavin et Rive.

Transport professionnel

Vision : Garantir les conditions cadres pour le transport professionnel et le développement de la logistique urbaine en priorisant le trafic de transit des poids lourds sur la ceinture urbaine ou vers l'autoroute.

Axe 1 : Faciliter les déplacements et le stationnement des transports professionnels

- Une fois la vignette d'identification du transport professionnel (vignette Tpro) officialisée (mi-2026), décliner des réglementations octroyant des avantages dans la circulation et le stationnement aux détenteurs de la vignette :
 - Réaliser pour fin 2026 les études permettant d'identifier les besoins en termes d'itinéraires, de voies, de mouvements ou zones réservés au transport professionnel.
 - Réglementer et matérialiser une première étape de 30 places réservées aux détenteurs de la vignette Tpro, de 2026 à 2028 dont le lieu devra être précisé en se basant sur les besoins exprimés des milieux professionnels.
- Pour fin 2026, redéfinir les itinéraires des convois exceptionnels en Ville de Genève et inscrire les routes concernées dans un nouveau règlement d'application de la Loi sur les routes après modification de la Loi sur les routes.
- Pour fin 2026, collaborer à la démarche de redéfinition des itinéraires de grand transit (définition par ordonnance fédérale) et par conséquent des axes OPAM en s'appuyant sur la ceinture urbaine pour le transit en coordination avec le SABRA.

Axe 2 : Améliorer la coordination et l'information autour des chantiers

- S'engager à préparer en amont et coordonner les chantiers au sein de la nouvelle plateforme de planification et de pilotage des chantiers (PPPCS).

Axe 3 : Harmoniser les horaires de livraison et tester le décalage des horaires de livraison en dehors des heures de pointe

- Évaluer en 2026 la faisabilité de décaler les horaires de livraison avant ou après les heures de pointe en concertation avec les commerces en prenant en compte les contraintes liées à l'OPB et à la réglementation fédérale interdisant le trafic de poids lourds entre 22h et 5h, puis, en 2027, mettre en œuvre les réglementations et modifications des signalisations nécessaires ainsi que la mise à jour de la carte des horaires de livraison.

Axe 4 : Encourager le développement de plateformes logistiques permettant la massification et la mutualisation des flux à l'entrée du centre-ville

- Sensibiliser, en 2026, les maîtres d'ouvrage publics ou privés à l'utilisation du rail pour l'évacuation des matériaux de chantiers en organisant des séances d'informations et de

promotion des plateformes de chantiers temporaires mises en place dans le cadre des chantiers du PAV (Pictet, Grosselin, Trèfle-Blanc).

- En 2026, identifier des zones et les parcelles propices à l'installation d'espaces de transbordement de marchandises sécurisés et proches du centre-ville, pour une livraison par vélos-cargos dans les espaces urbains denses souvent difficiles d'accès pour les camions et camionnettes. Déployer les premières zones début 2027.
- Identifier, en 2027, les surfaces nécessaires et tester un système de stockage pour les artisans qui peinent de plus en plus à intervenir au centre-ville. Mettre en œuvre les premiers espaces identifiés en 2028.

Axe 5 : Permettre l'arrêt des autocars à proximité des attractions touristiques du centre-ville et organiser leur stationnement

- Évaluer, en 2026, les besoins de stationnement pour les autocars touristiques intégrant dans les hypothèses le déplacement des lignes internationales au P47 ; identifier les sites stratégiques offrant une accessibilité adéquate. Réunir un groupe de travail sur la gestion de la mobilité des autocars. Adapter ou aménager des espaces spécifiques dédiés au stationnement ou à l'arrêt des autocars et tester en 2027 les dispositifs suivants :
 - la limitation dans le temps de l'occupation des cases CAR en partenariat avec la Fondation des parkings pour le contrôle,
 - l'arrêt dépose-minute,
 - le stationnement de plus longue durée, là où cela est nécessaire.
- Réaliser des campagnes de contrôle du stationnement des autocars pour garantir la rotation des véhicules et éviter la stagnation excessive

Axe 6 : Améliorer le stationnement pour les taxis

- Étudier, en 2026, les besoins des taxis en matière de stationnement dans l'hyper-centre et mettre en place des mesures d'amélioration pour le stationnement des taxis.

Transports en commun

Vision : Développer un réseau de transports publics performant

Axe 1 : Développer l'offre de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) en lien avec la mise en service des extensions cantonales et transfrontalières

- Accompagner la mise en place de l'offre TC du TNGS et des BHNS des axes Frontenex et Genève-Vernier-Zimeysaver.
- Étudier le développement de lignes TC structurantes pour répondre à la demande actuelle et future au centre-ville :
 - Participer aux études de la ligne de tram tangentielle dans le secteur des Coudriers et du Petit-Saconnex
 - Participer aux études pour une ligne de tramway de petite ceinture reliant les Nations – Servette – Charmille – Jonction – Plainpalais – Eaux-Vives et un bouclage via le pont du Mont-Blanc
 - Participer aux études pour l'aménagement du BHNS Meyrin – Vernier – PAV – Eaux-Vives
 - Participer aux études pour l'aménagement du BHNS Plan-les-Ouates – Lancy – PAV
- Répondre à la problématique d'un réseau dimensionné pour répondre aux besoins du centre, pouvant générer une suroffre aux extrémités.

Axe 2 : Faire avancer le projet de la future liaison souterraine « Jura-Léman-Salève »

- Collaborer dans le cadre de phases successives du projet de train léger automatique et définir la localisation et l'insertion urbaine des futures stations en Ville de Genève.

Axe 3 : Électrifier les lignes urbaines

- Trouver les implantations et s'accorder sur des projets d'infrastructures de recharge des véhicules électriques qualitatives intégrées dans l'espace public pour les lignes 1 (Jardin Botanique) et 11 (Jardin Botanique et Gare des Eaux-Vives).
- Modifier les arrêts de bus pour les rendre compatibles avec les e-bus double-articulés de 25 mètres.

Axe 4 : Accroître l'offre de trolleybus en lien avec le développement des zones d'habitats et d'emplois

- Créer la ligne 4 entre Gardiol et Onex-Cité en complément de la ligne 3 sur la rive droite qui passera par Rive.

Axe 5 : Desservir les communes limitrophes

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’actions des transports collectifs (PATC) 2024-2028, élaborer conjointement avant mars 2026, un plan d’actions pour les études et la réalisation des adaptations nécessaires en matière d’arrêts de bus existants ou à créer.
- Mettre en œuvre la pérennisation de la ligne des plages 29.
- Mettre en œuvre le prolongement de la ligne 11.
- Étudier et réaliser le déplacement des terminus des lignes E et G en coordination avec le projet de piétonisation de Rive (Ligne G à la gare des Eaux-Vives selon le PATC 2024-2028, ligne E à déterminer).

Axe 6 : Développer l’offre lacustre

- Maintenir l'offre existante de traversées dans la rade de Genève opérée par les Mouettes Genevoises SA.
- Mettre en œuvre une nouvelle ligne (exemple : Tour-Carrée – Pâquis).

Axe 7 : Développer et inciter à la mobilité partagée

- Développer les dispositifs favorisant le covoiturage et l’autopartage.
- Définir et mettre en œuvre une stratégie relative à la mobilité partagée.
- Engager une campagne de sensibilisation et d’information sur les possibilités de pratiquer les mobilités partagées.

Gouvernance

Vision : Canton et Ville travaillent de manière partenariale et coordonnée de sorte à élaborer en amont des solutions concrètes et convergentes

En complément des séances de pilotage et techniques propres à chacun de certains des projets objets de la présente feuille de route, le Canton et la Ville de Genève décident d'assumer un suivi des éléments contenus dans la présente feuille de route de la manière suivante :

- Trois rencontres par an avec les magistrats au cours desquelles un état d'avancement de la feuille de route sera présenté et partagé ;
- Quatre rencontres par an entre le directeur général de l'OCT et le directeur du DACM ;
- Huit rencontres par an au niveau des directions de l'OCT et l'AGCM.

L'OCT et l'AGCM se coordonnent pour l'organisation des rencontres.

Communication

Le Canton et la ville de Genève communiqueront conjointement sur la signature de la présente feuille de route lors de sa signature.

Par la suite, le Canton et la Ville s'engagent, pour chacune des mesures figurant dans la présente feuille de route, à se concerter préalablement à toute communication qui impliquerait une divergence avec les engagements énoncés dans la feuille de route.

Fait et signée en 2 exemplaires, le 24 novembre 2025

Pour la République et canton de Genève

Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la santé et des mobilités

Pour la Ville de Genève

Madame Marjorie de Chastonay, Conseillère administrative en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité